

REGLEMENT MX'SCHOOL17

Toute personne qui pénètre sur le site doit prendre connaissance du présent règlement, des conditions d'admission et s'engage à les respecter.

Conditions d'accès au terrain

Toute personne désirant accéder au terrain doit au préalable avoir :

- Présenter sa carte d'adhérent ou sa licence FFM (en cours de validité).
- Pour les mineurs, avoir l'autorisation du responsable légal et être accompagné d'une personne majeure.
- Régler le droit d'accès à la journée .
- Attester que sa moto est assurée (conformément au code des assurances article L-211-1) en RC véhicule pour usage loisir sur terrain privé.

Ouverture du circuit :

Selon saison (horaires sur notre site "sport-meca-system.com)

Sécurité des pilotes et accompagnateurs :

Le port des équipements de protection imposés par le règlement sportif en vigueur est obligatoire.

Le port du casque est obligatoire pour toute circulation moteur en marche.

Les pilotes, lorsqu'ils circulent en dehors de la piste, doivent rouler à allure très modérée et éviter toute manœuvre dangereuse. Il est interdit de rouler sur le parking.

Les zones d'entrées et de sorties de pistes doivent être respectées.

Eviter autant que possible les recoupages, partiels et arrêts sur la piste.

Les accompagnateurs ne doivent pas circuler sur la piste et en dehors des zones qui leur sont réservées.

Il est rappelé aux utilisateurs que leur matériel (motos, remorques ,véhicules ,équipements, etc...)sont sous leur entière responsabilité. Mx'School 17 décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident .

Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.

Les accompagnateurs désirant accéder sur les pistes ou plateaux d'activités doivent demander l'autorisation et être titulaire d'une licence LAP.

Environnement :

Les utilisateurs sont priés de déposer leurs déchets dans les poubelles.

Des cendriers sont également à leur disposition .

Les pilotes doivent être munis d'un tapis environnemental et d'un extincteur.

En période hivernale, le grattage des motos doit se faire sur le tapis environnemental ou hors parking.

Votre emplacement sur le parking doit être débarrassé des excédents de terre avant votre départ.

ECOLE DE PILOTAGE :

Règlement des séances :

Les cotisations et séances doivent être réglées avant le début de l'activité .

Absence :

Une seule absence par trimestre et sur présentation d'un certificat médical pourra être récupérée.

Aucune exception ne sera faite.

Annulation :

Toute séance annulée par MX'School 17 (météo, état du circuit, raisons techniques ou personnelles...) est reconduite à une autre date.

Stage :

Un pilote inscrit sur un stage s'engage à venir. En cas d'absence non justifiée, le stage reste dû.

Le présent règlement intérieur peut être consulté sur le site "SPORT-MECA-SYSTEM".

Fait à Saint Sauveur d'Aunis, le 28 décembre 2018.

Eric Fleurisson

